

# Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2014



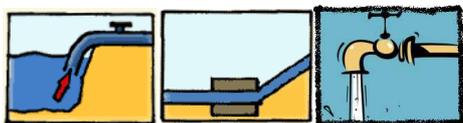
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisations techniques du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	6
	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013.....	7
1.6.2.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.4.	Autres volumes.....	9
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	24
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Travaux engagés au cours de l'exercice .....	26
4.2.	Branchements en plomb.....	27
4.3.	État de la dette du service .....	27
4.4.	Amortissements .....	27
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	28
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	29

# 1. Caractérisations techniques du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



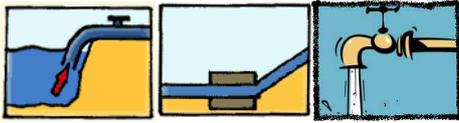
Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BRIGNAIS, BRINDAS, CHAPONOST, CHEVINAY, COURZIEU, GREZIEU-LA-VARENNE, MARCY-L'ETOILE (Communauté urbaine de Lyon), MESSIMY, POLLIONNAY, SAINT-LAURENT-DE-VAUX, SAINTE-CONSORCE, SOUCIEU-EN-JARREST, THURINS, VAUGNERAY, YZERON
- Existence d'une CCSPL  Oui .....  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui.....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui .....  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire (Société fermière) : SUEZ ENVIRONNEMENT (ex.Lyonnaise des Eaux)
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2006
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant (ajout dans le bordereau de prix des prestations administratives concernant la fourniture et la pose de compteurs de radiorelève)

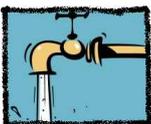
Les prestations confiées à la société SUEZ ENVIRONNEMENT sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	non programmé des accessoires hydrauliques, non programmé des branchements si travaux de réparation de fuite, non programmé des équipements électriques, non programmé des équipements électromécaniques, non programmé des équipements électroniques

La collectivité prend en charge :

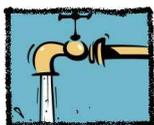
<b>Gestion des abonnés</b>	recouvrement
<b>Entretien</b>	du génie civil des ouvrages, mise en conformité installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés
<b>Renouvellement</b>	des canalisations, programmé des branchements, programmé des équipements électriques, programmé des équipements électromécaniques, programmé des équipements électroniques
<b>Prestations particulières</b>	travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, travaux neufs : traitement de l'eau

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Le service public d'eau potable dessert **57 284 habitants au 31/12/2014** (56 409 au 31/12/2013).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés non domestiques : abonnés, qui du fait de l'importance et de la nature des effluents rejetés, sont facturés directement par l'Agence de l'Eau au titre des redevances de l'Agence de l'Eau

Le service public d'eau potable dessert **24 099 abonnés au 31/12/2014** (23 347 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2013	Variation 2013-2014 (en %)
Brignais	4690	0	4690	4541	3,3
Brindas	2425	0	2425	2382	1,8
Chaponost	3580	1	3581	3421	4,7
Chevinay	260	0	260	254	2,4
Courzieu	638	0	638	628	1,6
Grézieu la Varenne	2238	0	2238	2152	4
Marcy l'Etoile	1120	5	1125	1113	1,1
Messimy	1491	0	1491	1462	2
Pollionnay	985	0	985	928	6,1
St Laurent de Vaux	98	0	98	101	-3
Ste Consorce	833	4	837	806	3,8
Soucieu en Jarrest	1748	0	1748	1700	2,8
Thurins	1303	0	1303	1263	3,2
Vaugneray	2203	0	2203	2128	3,5
Yzeron	477	0	477	468	1,9
<b>Total</b>	<b>24089</b>	<b>10</b>	<b>24099</b>	<b>23347</b>	<b>3,2</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,18 abonnés/km au 31/12/2014 (34,13 abonnés/km au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 134.33 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014. (137, 22 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013 et 143.29 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné domestique (consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés domestiques) est de 120.48 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014. (122,92 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013, 129.72 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2012 et 135.81 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2011).

## 1.5. Eaux brutes

### Prélèvement sur les ressources en eau



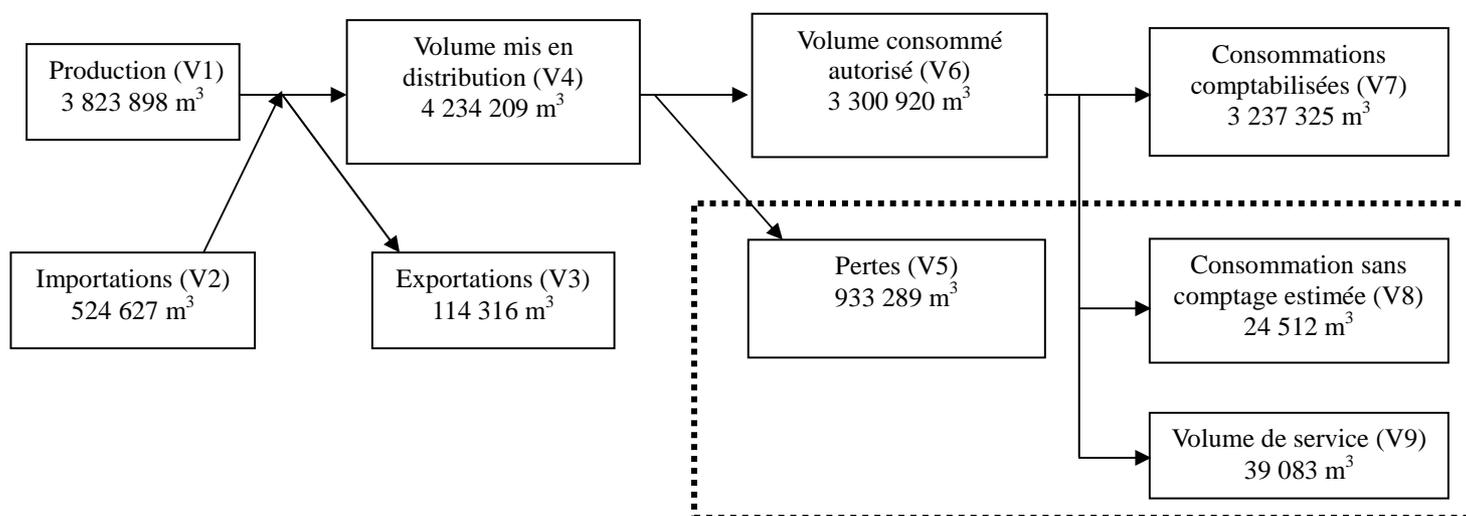
Le service public d'eau potable prélève 3 823 898 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2014 (3 935 114 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2013, 3 864 650 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2012).

Ressource et implantation	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation en %
SOURCES VAUGNERAY		39 124	36 489	-7%
ZONE DE VOURLES	22 000m <sup>3</sup> /j	3 711 278	3 642 563	-2%
SOURCES COURZIEU		79 683	69 569	-13%
SOURCES YZERON		105 029	75 277	-28%
<b>Total</b>		3 935 114	3 823 898	-3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

## 1.6. Eaux distribuées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



### 1.6.2. Achats d'eaux



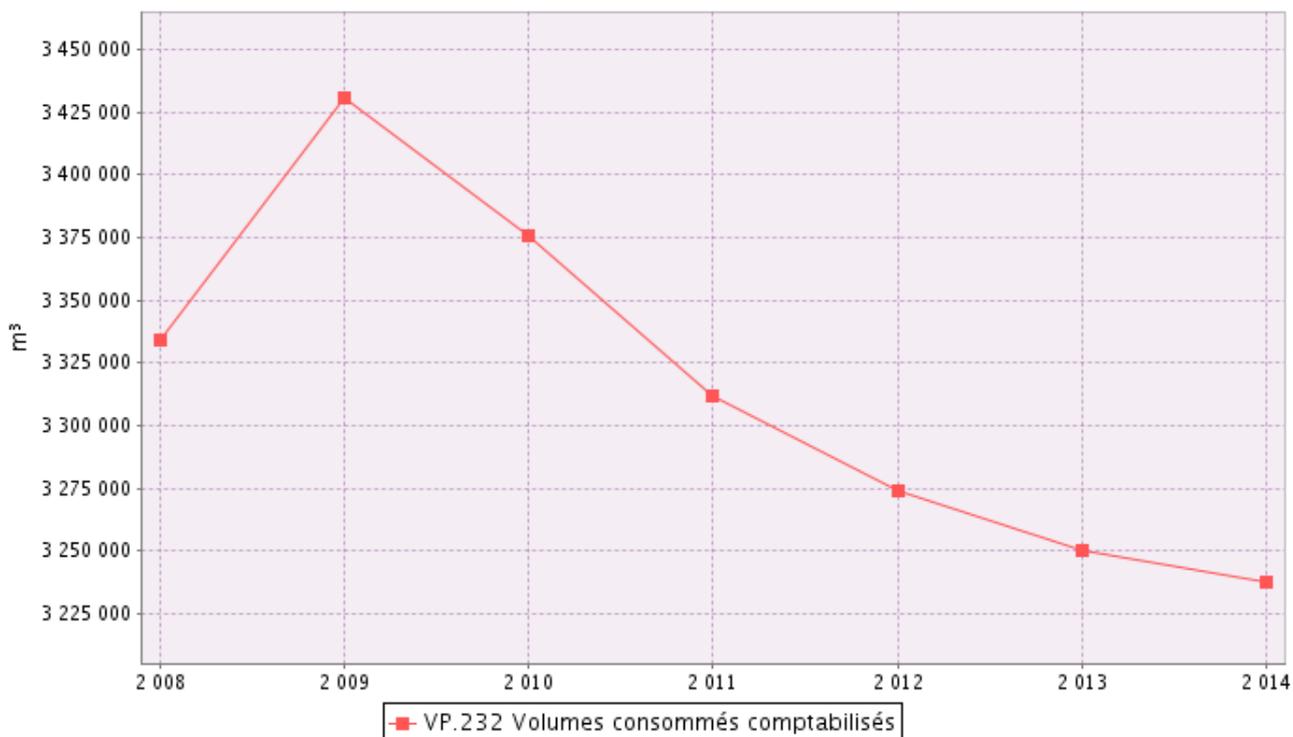
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
SMEP RHONE SUD	373 134	435 796	16.79%	80%
SIE MONTS DU LYONNAIS ET BASSE VALLEE DU GIER	1 521	3 152	7.23%	80%
SMEP SAONE TURDINE	67 150	85 679	27.59%	80%
<b>Total d'eaux achetées (V2)</b>	<b>441 805</b>	<b>524 627</b>	<b>18.75%</b>	<b>80</b>

### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 868 743	2 902 275	1.17%
Abonnés non domestiques	334 920	338 449	1.05%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>3 203 663</b>	<b>3 240 724</b>	<b>1.16%</b>
SIDE REGION MILLERY MORNANT	0	441	
SMEP RHONE SUD INTERCONNEXION	7 534	74 492	
SMEP SAONE TURDINE INTERCONNEXION	113 670	39 383	
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>121 204</b>	<b>114 316</b>	<b>-5.68%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

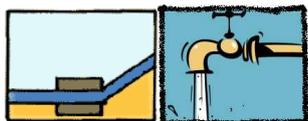


#### 1.6.4. Autres volumes



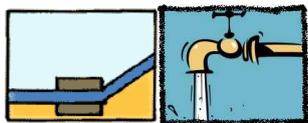
	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>24 533</b>	<b>24 512</b>	<b>-0.1%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>40 724</b>	<b>39 083</b>	<b>-4%</b>

#### 1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>3 315 129</b>	<b>3 300 920</b>	<b>-0.4%</b>

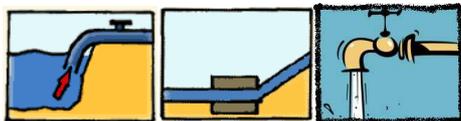
### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 685 kilomètres au 31/12/2014 (684 au 31/12/2013).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	30,82 €	30,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> par semestre)			
	De 0 à 60 m <sup>3</sup>	0,6138 €/m <sup>3</sup>	0,6138 €/m <sup>3</sup>
	De 61 à 120 m <sup>3</sup>	0,8592 €/m <sup>3</sup>	0,8592 €/m <sup>3</sup>
	De 121 à 250 m <sup>3</sup>	0,8470 €/m <sup>3</sup>	0,8470 €/m <sup>3</sup>
	De 251 à 750 m <sup>3</sup>	0,8089 €/m <sup>3</sup>	0,8089 €/m <sup>3</sup>
	De 751 à 35 000 m <sup>3</sup>	0,7311 €/m <sup>3</sup>	0,7311 €/m <sup>3</sup>
	Au-delà de 35 000 m <sup>3</sup>	0,6320 €/m <sup>3</sup>	0,6320 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	35.12 €	35.54 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> par semestre)			
	De 0 à 60 m <sup>3</sup>	0,3628 €/m <sup>3</sup>	0,3672 €/m <sup>3</sup>
	De 61 à 120 m <sup>3</sup>	0,6433 €/m <sup>3</sup>	0,6511 €/m <sup>3</sup>
	De 121 à 250 m <sup>3</sup>	0,6933 €/m <sup>3</sup>	0,7017 €/m <sup>3</sup>
	De 251 à 750 m <sup>3</sup>	0,6615 €/m <sup>3</sup>	0,6695 €/m <sup>3</sup>
	De 751 à 35 000 m <sup>3</sup>	0,5687 €/m <sup>3</sup>	0,5756 €/m <sup>3</sup>
	Au-delà de 35 000 m <sup>3</sup>	0,4929 €/m <sup>3</sup>	0,4989 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0756 €/m <sup>3</sup>	0,0950 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,29 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement (Marcy l'étoile)	0,0173 €/m <sup>3</sup>	0,0214 €/m <sup>3</sup>

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12/03/2007	augmentation de 0,10 €/m <sup>3</sup> de la part proportionnelle de la collectivité suite à la suppression du fonds départemental de renouvellement des réseaux

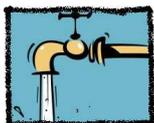
Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 20.22 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



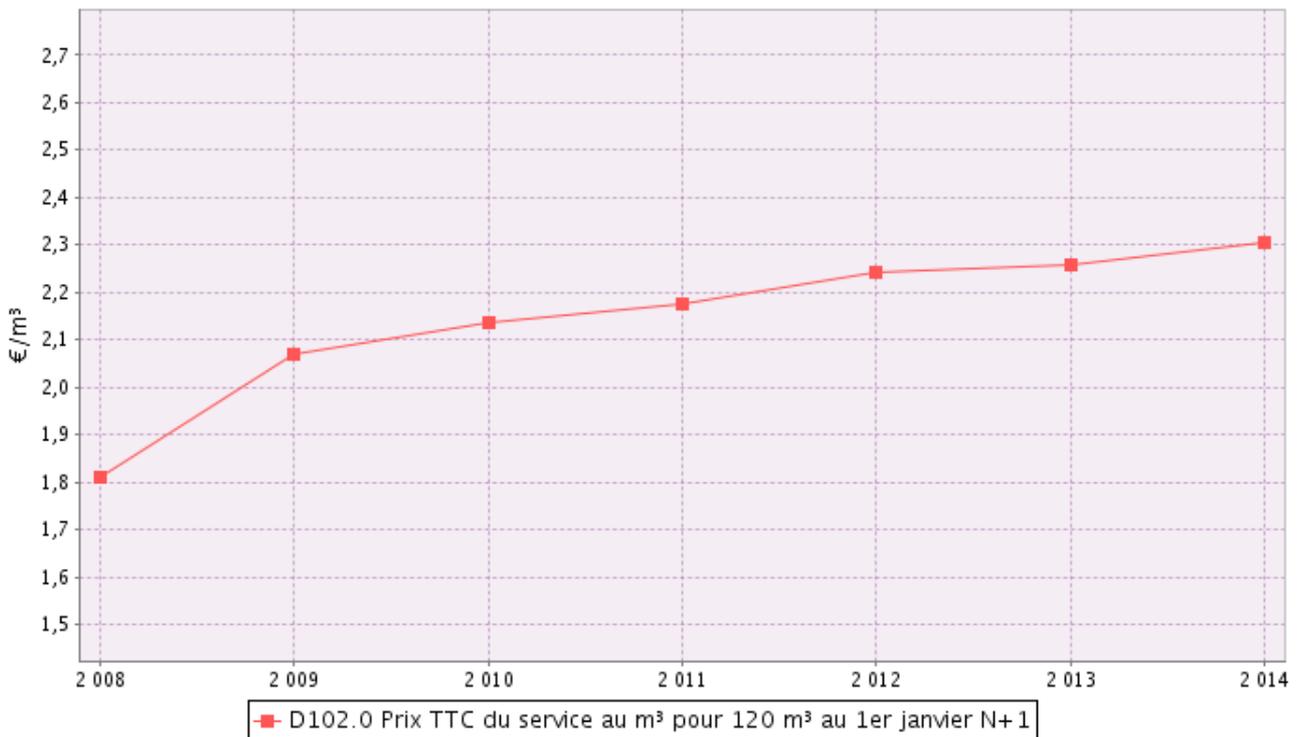
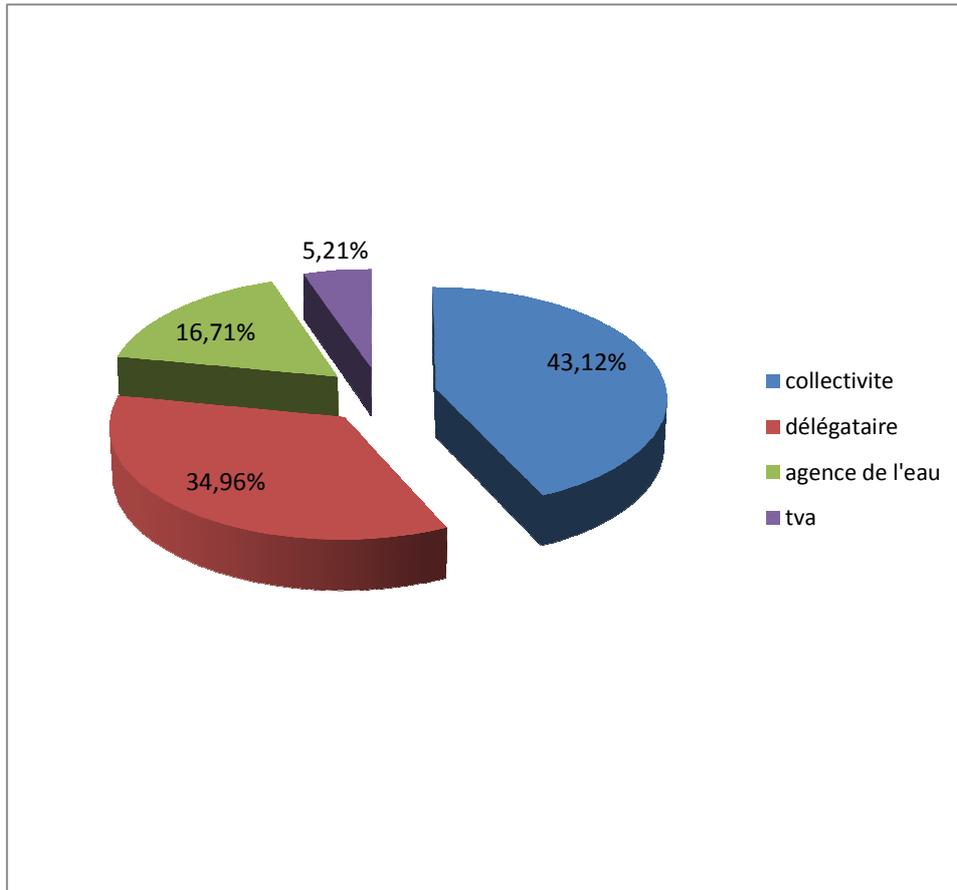
Le prix du service de l'eau potable, défini réglementairement, est celui obtenu, en € TTC/m<sup>3</sup>, en considérant un abonné domestique qui consommerait 120 m<sup>3</sup> le 1<sup>er</sup> janvier. Les différentes redevances et taxes sont prises en compte dans le calcul de ce prix au m<sup>3</sup>.

Il s'agit donc d'une consommation fictive ne correspondant pas à une facture d'un abonné du syndicat consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année.

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	30,82	30,82	0%
Part proportionnelle (60m <sup>3</sup> x0.6138 + 60m <sup>3</sup> x0.8592)	88,38	88,38	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	119,20	119,20	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	35,12	35,54	1.2%
Part proportionnelle (60m <sup>3</sup> x0.3672 + 60m <sup>3</sup> x0.6511)	60,37	61,10	1.2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	95,49	96,64	1.2%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,07	11,40	25.7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3.6%
VNF Prélèvement : Marcy l'Etoile	—	—	
TVA	14,15	14,41	1.8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	56,82	60,61	6.67%
<b>Total</b>	<b>271,51</b>	<b>276,45</b>	<b>1.8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,26</b>	<b>2,30</b>	<b>1.8%</b>

*Répartition au 1er janvier 2015*



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

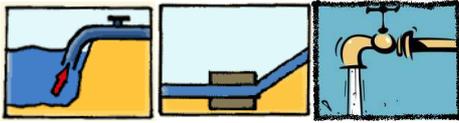
Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2014 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2015 en €/m <sup>3</sup>
BRIGNAIS	2.26	2.30
BRINDAS	2.26	2.30
CHAPONOST	2.26	2.30
CHEVINAY	2.26	2.30
COURZIEU	2.26	2.30
GREZIEU-LA-VARENNE	2.26	2.30
MARCY-L'ETOILE	2.28	2.32
MESSIMY	2.26	2.30
POLLIONNAY	2.26	2.30
SAINT-LAURENT-DE-VAUX	2.26	2.30
SAINTE-CONSORCE	2.26	2.30
SOUCIEU-EN-JARREST	2.26	2.30
THURINS	2.26	2.30
VAUGNERAY	2.26	2.30
YZERON	2.26	2.30

*Pour information, une facture pour une consommation de 120m<sup>3</sup> répartie sur l'année (60m<sup>3</sup> facturés par semestre) s'établit comme suit :*

	Au 01/01/2015 en €
<b>Part de la collectivité</b>	
Part fixe annuelle	30,82
Part proportionnelle (120m <sup>3</sup> x0.6138)	73.65
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la	104.47
<b>Part du délégataire</b>	
Part fixe annuelle	35,54
Part proportionnelle (120m <sup>3</sup> x0.3672)	44.06
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au	79.60
<b>Taxes et redevances</b>	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	11.40
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80
VNF Prélèvement : Marcy l'Etoile	—
TVA	12.66
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58.86
<b>Total</b>	<b>242.93</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,02</b>

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 947 690,00	2 973 290,00	0.86%
Recettes liées aux travaux (branchements)	768 274,00	825 507,00	7.45%
<b>Total des recettes</b>	<b>3 715 964,00</b>	<b>3 798 797,00</b>	<b>2,23%</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 343 280 €	2 418 940 €	+3.2%
<i>dont abonnements</i>	860 220 €	895 900 €	+4.1%
Total recettes de vente d'eau	2 343 280 €	2 418 940 €	3.2%
Recettes liées aux travaux	49 140 €	0 €	-100%
Prestations aux tiers (facturation et recouvrement redevance assainissement)	1 390 €	1 450 €	4.31%
Autres recettes	28 340 €	49 810 €	75.75%
<b>Total des recettes</b>	2 422 150 €	2 470 200 €	1.98%

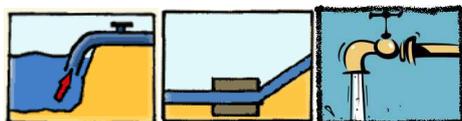
### Recettes des tiers :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes redevances prélèvement	243 120 €	237 110 €	-2.47%
Recettes redevances pour pollution d'origine domestique	766 270 €	783 510 €	2.25%
Recettes Taxes sur les voies navigables	13 100 €	12 730 €	-2.82%
<b>Total des recettes</b>	1 022 490 €	1 033 350 €	1.06%

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 6 425 580 € (6 313 460 € au 31/12/2013, 6 146 080 € au 31/12/2012 et 6 055 643 € au 31/12/2011).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	152	4	151	1
Paramètres physico-chimiques	154	0	151	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	97.4	99.3
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100

#### Conclusion (extraite du rapport annuel émis par l'ARS) :

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Ouest Lyonnais présente une bonne qualité bactériologique. Les résultats sont restés conformes aux valeurs réglementaires fixées à l'exception d'une analyse sur le secteur "Courzieu Biternay" qui a mis en évidence une légère non-conformité bactériologique. Ce dépassement, non confirmé, est resté ponctuel.

L'eau de toutes les sources du syndicat est acide, faiblement minéralisée et agressive ; un traitement visant à corriger ce caractère agressif est par conséquent à envisager, conformément aux dispositions de la circulaire n°DGS/SD7A /2004/557 du 25 novembre 2004.

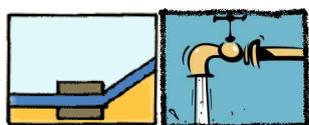
L'eau distribuée par le syndicat est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les autres substances mesurées, notamment pour les pesticides, les solvants chlorés et les substances toxiques, à l'exception de :

- d'un dépassement du paramètre coloration sur un prélèvement au niveau de l'UDI Courzieu les Avergues ;
- de dépassements des paramètres organoleptiques odeur – saveur sur l'UDI Sud Ouest Lyonnais Principale et UDI Sud Ouest Lyonnais Rechlorée, l'UDI Yzeron Thurins Ecart, l'UDI Courzieu Biternay et l'UDI Courzieu la Verrière.

Enfin, les sources de Vaugneray ne bénéficient pas à ce jour des mesures de protection définies à l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique.

En conséquence, la procédure qui avait été engagée par le syndicat en vue d'instaurer des périmètres de protection conformément aux dispositions de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique et qui n'a pas abouti devra être relancée et conduite jusqu'à son terme afin d'assurer la protection de ces sources.

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

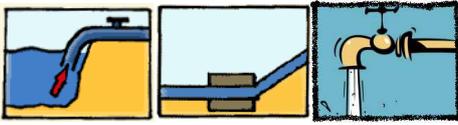
	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,5%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80,9%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>108</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

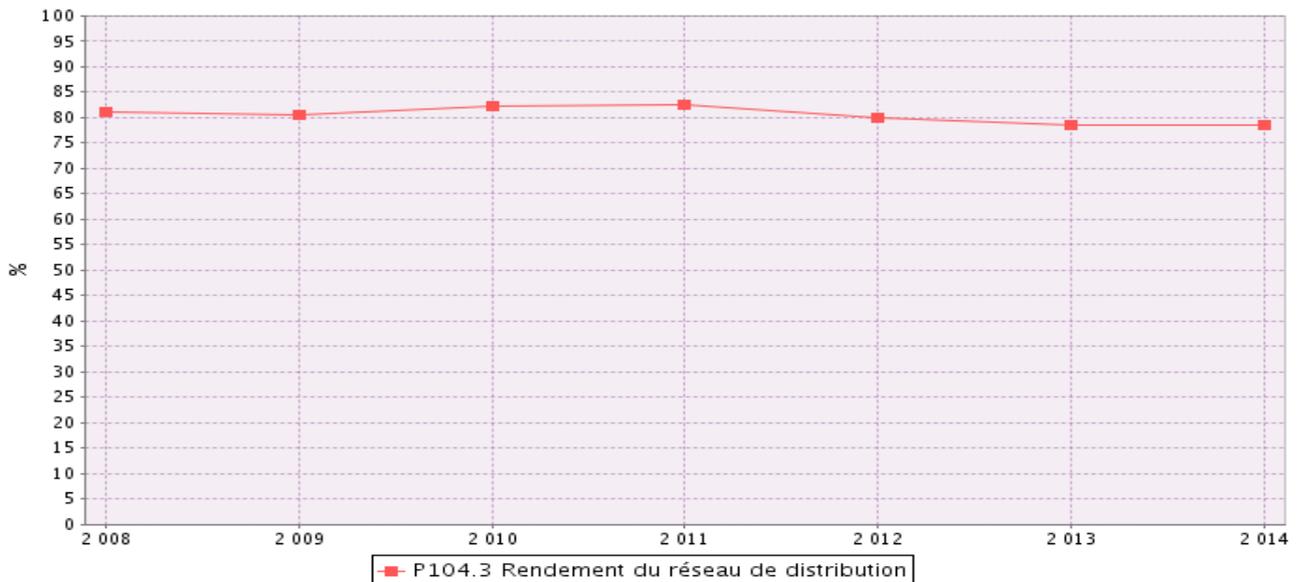
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

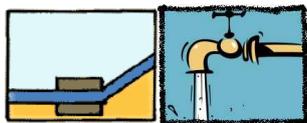
A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau en %	77.5	78.5
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	13.58	13.66
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,8	0,8



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

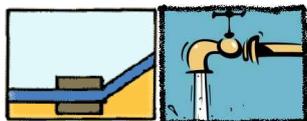


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4 m<sup>3</sup>/j/km (4.2 m<sup>3</sup>/j/km en 2013, 3,9 en 2012).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 3.7 m<sup>3</sup>/j/km (3.8 m<sup>3</sup>/j/km en 2013, 3,6 en 2012).



**Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (Ind. Linéaire de Perte)**  
(FNCCR.: Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

	2014
Type de réseau (rural, intermédiaire, urbain)	Intermédiaire
Classification FNCCR (satisfaisant, assez satisfaisant, médiocre, préoccupant)	Satisfaisant

**Classification du réseau selon les critères FNCCR**

ILC (en m <sup>3</sup> /km/jour)	Type réseau	Classification FNCCR du réseau en fonction de son ILP (m <sup>3</sup> /km/jour)			
		préoccupant	médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC<10	rural	ILP>5	3<ILP<5	2<ILP<3	ILP<2
10<ILC<30	intermédiaire	ILP>11	8<ILP<11	6<ILP<8	ILP<6
ILC>30	urbain	ILP<16	13<ILP<16	10<ILP<13	ILP<10

**Indice linéaire de consommation (ILC) et rendement minimum**

ILC = (volume consommés autorisés + vente en gros/Linéaire)/365 ou 366 jours (m <sup>3</sup> /km/j)	13.66
Objectif de rendement selon décret 2012-97 (%) - (65+0.2*ILC)	67.6%
Rendement conforme à l'obligation réglementaire	oui

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	6.309	7.238	5.807	7.408	6.123

Au cours des 5 dernières années, 32.88 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.96% (1 en 2013).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 62.2%

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

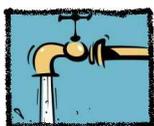


Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, 31 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (42 en 2013), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1.29 pour 1 000 abonnés (1.8 en 2013).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

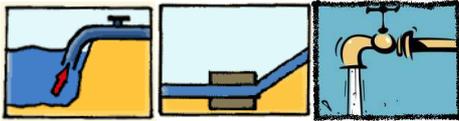


Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2013).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

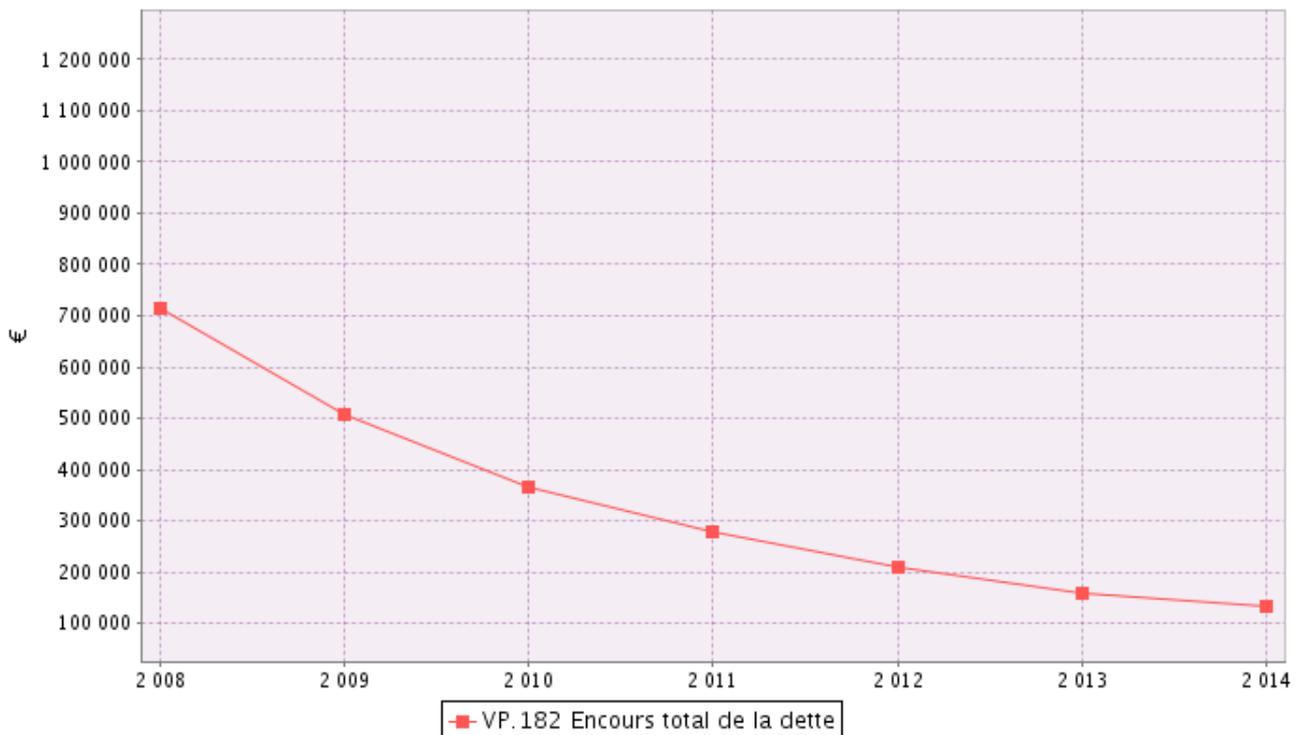


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

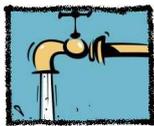
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette en €	159 530.31	133 341.70
Epargne brute annuelle en €	2 727 454	2 664 571.77
Durée d'extinction de la dette en années	0,1	0,1

Pour l'année 2014, la durée d'extinction de la dette est de 0,1 ans (0,1 en 2013).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable (eau+ assainissement + redevances + TVA). Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.  
Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2013 tel que connu au 31/12/2014	67 600.45	98 708.21
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2013	10 485 451.15	10 759 242.75
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2013	0,64	0,92

Pour l'année 2014, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2013 est de 0,92% (0,64 en 2013).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations **écrites** de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations **écrites** reçues par l'opérateur : 208

Nombre de réclamations **écrites** reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, le taux de réclamations est de 8.63 pour 1000 abonnés (5.91 en 2013).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
<b>TRAVAUX ENGAGES PAR L'EXPLOITANT</b>		
Renouvellement trappe accès forage – Puits 2	3 870.29 €	sans objet
Renouvellement trappe accès chambre de captage – source Vaugneray	2 885.87 €	sans objet
Renouvellement transformateur – Puits 3	3 165.11 €	sans objet
Renouvellement tuyau refoulement G3 – le milon	1 041.77 €	sans objet
Renouvellement traversée de voile de cuve 400m3 – L'Araby	297.48 €	sans objet
Renouvellement cheminée de ventilation réservoir 500m3 – la Côte	1 494.84 €	sans objet
Renouvellement groupe n°3 – Puits 4	9 321.68 €	sans objet
Renouvellement groupe n°2 – Puits 4	599.52 €	sans objet
renouvellement accessoires hydrauliques	28 146.80 €	sans objet
renouvellement de 22 branchements	48 194.61 €	sans objet
<b>Total</b>	<b>99 017.97 €</b>	

<b>TRAVAUX SIDESOL 2014 INVESTISSEMENT</b>		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
COMPTEURS	65 000,00	30 059,28
RENOUVELLEMENT ELECTRO MECANIQUE	572 250,00	13 620,00
CHLORATION	95 000,00	0,00
RESERVOIR MESSIMY	271 064,00	760,05
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS PLOMB	523 850,64	255 302,84
TRAVAUX HORS PROGRAMME	184 753,98	178 037,82
RENOUVELLEMENT 2012	42 467,40	41 871,42
RENOUVELLEMENT 2013	1 706 803,53	1 669 942,02
RENOUVELLEMENT 2014	3 000 000,00	1 965 040,42
TOIT MAISON FONTAINIER	17 280,44	11 514,11
MISE EN CONF BATIMENTS	40 000,00	4 476,00
CREATION STATION RELAIS ARABY GREZIEU	205 600,27	197 243,09
TRAVAUX EXTENSIONS PARTICULIERES	900 000,00	729 926,75
MAIN D'ŒUVRE POSE COMPTEURS	30 000,00	0,00
<b>Total TTC</b>	<b>7 654 070,26</b>	<b>5 097 793,80</b>
<b>Total HT</b>	<b>6 378 391,88</b>	<b>4 248 161,50</b>

<b>SUBVENTIONS RECUES 2014 INVESTISSEMENT</b>		
	<i>PREVU</i>	<i>REALISE</i>
AGENCE DE L'EAU	389 600,00	163 680,00
DEPARTEMENT	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>389 600,00</b>	<b>163 680,00</b>

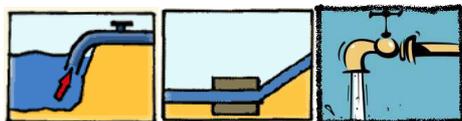
## 4.2. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

<b>Branchements</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>
Nombre total des branchements	21 755	22 295
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	118	99
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	99	0

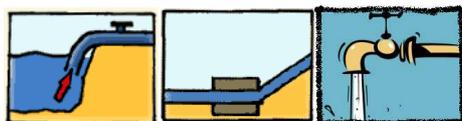
## 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

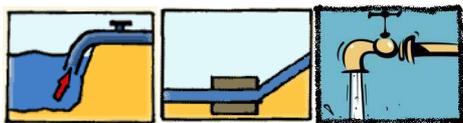
		<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		159 530.31 €	133 341.70 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	51 867.24 €	26 188.61 €
	en intérêts	781.54 €	234.66 €

## 4.4. Amortissements



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 1 440 721.79 € (1 353 259.53 € en 2013).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € (HT)	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation des réseaux pour amélioration du rendement	2.500.000 €	2.500.000 €

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	56 409	57 284
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,26	2,3
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2j	2j
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,4	99,3
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,5%	78,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,2	4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,8	3,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1%	0,96%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,8	62,2
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	25 869.69 €	28 106.91 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,8	1,29
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,1	0,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,64%	0,92%
P155.1	Taux de réclamations	5,91	8,63